



## Conseil économique et social

Distr.: Limitée  
27 avril 2013

Français  
Original: Anglais

---

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

#### Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1<sup>er</sup> mai 2013

Point 4 a) de l'ordre du jour

#### Questions relatives à la gestion:

#### Projet de programme de travail

pour la période biennale 2014-2015

### Projet de rapport

#### Projet de programme de travail pour la période biennale 2014-2015

1. Dans sa déclaration liminaire sur les questions relatives à la gestion, la Secrétaire exécutive a déclaré que les résultats, les partenariats, et faire de la CESAP une organisation basée sur le développement des connaissances constituaient les principaux moteurs de l'action de la Commission qui vise à avoir un impact réel et durable sur la vie des gens en Asie et dans le Pacifique. Consciente du pouvoir des partenariats, la CESAP a collaboré avec différents partenaires et recherché différents types de partenariat pour ce qui est des compétences, des idées, du savoir local, des technologies, du dynamisme et des réseaux. Tirer les leçons de l'expérience, grâce notamment à des systèmes efficaces de suivi et d'évaluation, a été un élément essentiel du renforcement de la CESAP en tant qu'organisation basée sur le développement de connaissances.

2. La Commission était saisie du projet de programme de travail pour la période biennale 2014-2015 et de son rectificatif (E/ESCAP/69/16 et E/ESCAP/69/16/Corr.1), ainsi que de la note du secrétariat faisant le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (E/ESCAP/69/4), notamment les progrès dans l'application de la résolution 68/8 relative à l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies et de la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional.

3. Un représentant de la Malaisie a fait une déclaration.

4. Présentant le projet de programme de travail, la Secrétaire exécutive a indiqué que, pendant la période biennale 2014-2015, la CESAP continuerait à réaliser au mieux son potentiel en tant que dispositif multilatéral le mieux doté pour promouvoir la coopération entre les États membres en vue d'un développement

inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique. Pour établir ce programme de travail, le secrétariat s'est appuyé sur les missions assignées à la CESAP, sur les compétences et les avantages comparatifs de celle-ci en tant que dispositif régional ayant un important pouvoir de mobilisation et s'est efforcé de tirer le meilleur parti possible d'une approche pluridisciplinaire et de la coopération Sud-Sud, face à l'interpénétration des nombreux défis et possibilités. Le programme de travail mettrait également l'accent sur la pleine intégration de la perspective hommes-femmes et sur les priorités des pays ayant des besoins particuliers. Cet effort visait trois objectifs de développement communs aux différentes composantes du programme de travail: a) que les États membres soient dotés de politiques de développement inclusif et durable plus efficaces, leur permettant d'aborder le développement d'un point de vue pluridisciplinaire, en vue de réduire les écarts de développement et renforcer la résilience; b) que les processus mondiaux soient façonnés par une voix régionale plus forte et mieux coordonnée et que les pays soient soutenus pour l'accomplissement des engagements internationaux; et c) que des mécanismes régionaux de coopération et des cadres institutionnels soient en place pour promouvoir l'intégration régionale et le développement inclusif.

5. La Secrétaire exécutive a présenté dans ses grandes lignes le processus d'examen qui avait précédé la soumission du projet de programme de travail à la Commission, ainsi que les étapes ultérieures, y compris l'examen par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Notant qu'il avait été demandé à la CESAP de réduire ses dépenses d'appui au programme de près de 1,4 million de dollars, et les coûts du programme de travail et du programme ordinaire de coopération technique de 2,5 millions de dollars au cours de l'exercice 2014-2015, la Secrétaire exécutive a fait savoir que ces réductions pourraient avoir un impact sur le projet de programme de travail, et a demandé aux États membres d'exprimer leur appui par l'intermédiaire de leurs représentants à New York qui pourraient aider à assurer l'approbation du budget-programme.

6. La Malaisie s'est félicitée du projet de programme de travail, notant que ce document serait un guide précieux pour les membres et membres associés parce qu'il constituait un plan d'action pratique pour tirer le meilleur parti possible de l'action de la CESAP. La délégation attendait avec intérêt les délibérations plus approfondies de chacun des comités concernés.

7. La Secrétaire exécutive a exprimé sa gratitude pour le large soutien apporté par les membres à travers le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission au cours de l'élaboration du projet de programme de travail et elle comptait sur la poursuite de leur soutien pendant la prochaine phase du processus de finalisation et d'approbation à New York.

8. En présentant le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 68/8 de la Commission relative à l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies et de la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional (E/ESCAP/69/4), la Secrétaire exécutive a souligné que le Mécanisme de coordination régionale, réuni par la CESAP, était essentiel pour une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies dans la région, notamment pour la prise en compte du point de vue de l'Asie et du Pacifique dans le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et pour l'application des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

9. Parmi les initiatives de la CESAP pour renforcer la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, il y avait la signature d'un protocole d'accord avec l'Organisation de coopération de Shanghai en vue de renforcer la coopération en matière de commerce, d'énergie, de transports, d'environnement, de technologies de l'information et de la communication, et de développement social, ainsi qu'une collaboration accrue avec l'Association des nations d'Asie du Sud-Est en matière de connectivité et d'énergie. D'autres initiatives de collaboration ont été prises avec l'Association sud-asiatique de coopération régionale, le Programme spécial pour les économies d'Asie centrale, l'Organisation de coopération économique, le Forum des Îles du Pacifique, et le Groupe des sept plus les États fragiles et touchés par un conflit. Il a été également convenu avec la Banque asiatique de développement de mener davantage d'activités communes concernant les Objectifs du Millénaire pour le développement, l'eau, l'environnement, les statistiques, le développement social et la connectivité.

10. La Commission a exprimé son soutien à l'action du secrétariat et approuvé le projet de programme de travail pour la période biennale 2014-2015.

---